

Déclaration de la FNEC FP-FO lors du CSA académique du 27 janvier 2025

Fidèle à ses principes, FO exprime en ce début d'année sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, partout où des conflits existent et réitère son soutien à l'égard de toutes celles et tous ceux qui militent pour un retour à la paix. FO se prononce en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, effectif et durable en Palestine, au Liban en Ukraine et partout dans le monde.

Pour les salariés de notre pays, l'année 2025 s'annonce sous les pires auspices. Le 5 décembre 2024, les fonctionnaires et agents non titulaires étaient massivement en grève contre le projet d'imposer trois jours de carence et une baisse du salaire de 10 % en cas de congé de maladie. Si les trois jours de carence ne seraient plus à l'ordre du jour, le sénat a adopté le 17 janvier 2025 un amendement du gouvernement qui baisse de 10 % le salaire des agents publics durant un arrêt maladie de moins de trois mois. FO revendique le maintien du salaire à 100 % en cas de maladie et le retrait de tout jour de Carence.

Cette disposition permet une économie de 900 millions d'euros par an. « *Une mesure difficile* » mais « *indispensable au regard de la situation de nos finances publiques* » a déclaré le ministre de la fonction publique Laurent Marcangeli. Pour la FNEC FP-FO les agents publics qui travaillent pour percevoir un salaire ne sont pas responsables de la dette

Rappelons que 98,2 milliards d'euros de dividendes et de rachat d'actions ont été versés aux spéculateurs du CAC 40 en 2024, que les intérêts de la dette versés aux créanciers (banques, fonds de pension) s'élèvent à 39 milliards, qu'il est prévu 413 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire 2024-2030.

Cette mesure consistant à baisser le salaire des agents malades est une agression supplémentaire. Elle attise l'indignation déjà très importante suite aux conditions de travail dégradées et à la mise en place de la réforme des retraites. Le conclave annoncé par le Premier ministre ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate de cette contre-réforme. Notre exigence reste l'abrogation !

La ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants. Pour autant, aucune amélioration n'est envisageable à la rentrée 2025.

Les chiffres en témoignent :

-suppression de 470 postes d'enseignants à la rentrée 2025 dans les écoles publiques, dans les faits, cela représente 670 suppressions dans les académies puisque 200 postes sont mis « en réserve » dont au moins 100 pour généraliser les pôles d'appui à la scolarité (PAS) . FO refuse cette remise en cause des droits des élèves en situation de handicap comme l'a démontré le chaos, la colère et l'indignation engendrés par les PAS dans les 4 départements préfigurateurs

Dans notre académie, ce sont 10 équivalents temps plein qui sont supprimés dans le premier degré alors que la situation dans les écoles est très dégradée. Il est clair que la baisse minimale des effectifs (-0,99 %) est un prétexte pour supprimer des emplois dont nous aurions besoin afin

notamment de répondre aux priorités nationales et académiques comme « *l'accompagnement des territoires ruraux* ». Nous ne pensons pas que la Lozère soit bien accompagnée lorsque l'on y supprime trois emplois qui s'ajoutent à ceux déjà retirés l'an dernier. Le président de la République avait promis qu'aucune classe en milieu rural ne serait supprimée sans l'accord du maire, comment est-ce possible sans création de poste ?

Aucune création d'emploi n'est prévue dans l'Aude, alors que 5 postes restaient vacants suite au mouvement 2024. Aucune création non plus dans les Pyrénées Orientales. Dans ce département, l'absence de création l'an dernier a entraîné la suppression de 34 classes. Faut-il s'attendre à nouveau à une telle saignée à la prochaine rentrée ?

Les départements de l'académie connaissent un taux de pauvreté important (entre 19 à 21 %). La situation du Gard est donc d'autant plus scandaleuse : 12 emplois y sont supprimés alors que 60 postes étaient restés vacants à l'issue du mouvement 2024 et que le département comptait en septembre 13 postes vacants de TR. Par ailleurs, 27 TR étaient affectés sur des postes à l'année.

L'Hérault bénéficie de 5 créations ce qui est la moindre des choses puisque deux écoles ouvrent à Montpellier à la rentrée.

Dans notre académie une baisse de 1 % des effectifs en collège sert d'argument pour supprimer 13 emplois, alors que 2 collèges ouvrent dans l'Hérault.

Il est clair que l'académie n'a pas les moyens de se conformer ni à ses propres priorités ni aux priorités nationales. Plus important pour nous, elle a encore moins les moyens de répondre aux revendications des personnels : la baisse des effectifs dans les classes, le remplacement de tous les enseignants.

Rappelons qu'en France le nombre moyen d'élèves par classe est dans les écoles le plus élevé de l'OCDE avec 22 élèves (15 % supérieur à la moyenne de l'OCDE). C'est aussi le cas pour les collèges avec 26 élèves par classe (23 % supérieur à la moyenne de l'OCDE).

La ministre maintient les groupes de besoin en 6^{ème} et 5^{ème} même si l'arrêté a été annulé par le conseil d'État. Celui-ci a supprimé les groupes de besoin sur la forme et non sur le fond. Il suffit à la ministre de promulguer un décret comme le demande le jugement du conseil d'État, rendant alors ces groupes réglementaires. En effet, le ministère prévoit de soumettre prochainement ces décrets à l'étude du conseil supérieur de l'éducation (CSE). La ministre poursuit la territorialisation de l'école, de l'instruction, la concurrence entre les collèges, les personnels, les disciplines. Pour mettre en place ces groupes en français et en mathématiques, comme les DGH ne sont pas abondées, il va de nouveau falloir prendre sur la marge d'autonomie des collèges et donc prendre des heures aux autres disciplines, et réduire ou supprimer des groupes, des options.

Nous tenons à rappeler notre opposition aux évaluations des écoles et des établissements. Nous affirmons que la meilleure façon d'améliorer leur situation ne consiste pas à demander aux personnels de s'auto évaluer. Il faut avant tout répondre à leurs revendications. Reçu en audience le 16 janvier dernier par Monsieur le DRH, nous prenons acte qu'il nous a été confirmé que l'évaluation des écoles et des établissements ne font pas partie des obligations de service. Y participer n'est donc pas obligatoire pour les personnels.

Concernant l'enseignement professionnel, nous rappelons notre forte opposition à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle. La réforme Grandjean s'est faite sans concertation et sans ligne directrice qui soit bénéfique à la fois aux élèves et aux secteurs connaissant une pénurie de professionnels qualifiés. Le milliard d'euros investi dans cette réforme a été dépensé inutilement si l'on considère l'état actuel de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Nous souhaitons savoir comment seront compensés le non renouvellement des moyens exceptionnels sur des postes de magasinier qui placent les Lycées polyvalents Germaine TILLION à Castelnaudary et JB Dumas d' Alès dans un fonctionnement dégradé. Des situations semblables

vont certainement se présenter ailleurs et nous espérons une gestion plus sérieuse et plus humaine. Quelles solutions envisagez-vous pour répondre aux inquiétudes des collègues ?

Concernant l'ODJ de ce CSA, nous prenons acte de la création des formations et de l'augmentation de capacité de formation en CAP et BAC PRO. Les formations CAP accueillent un nombre croissant d'élèves en situation de handicap ou à besoin éducatif particulier. Ils sont largement majoritaires dans certaines formations. Cela pose des problèmes de suivis, d'accueil, de comportement. Dans ces cas-là, la formation professionnelle ainsi que les apprentissages ne semblent plus être la raison d'être du C.A.P. Proposer d'augmenter la capacité d'accueil en Cap ne doit pas revenir à diminuer nos exigences vis-à-vis des élèves. Il faut au contraire répondre au mieux aux souhaits des familles et améliorer ainsi les apprentissages et la poursuite des études.

Concernant la carte des formations professionnelles, nous voulons dénoncer la concurrence entre les établissements privés sous contrat et les établissements publics. En effet, des ouvertures dans le public ne sont pas envisagées au motif qu'elles sont déjà proposées dans les établissements privés sous contrat. De plus, les établissements privés sous contrat sont libres de recruter leurs élèves.

Enfin, FO s'inquiète des conséquences de la note de service du 24/07/2024 et du projet de décret qui vient d'être soumis au CSA Ministériel. Les AESH peuvent actuellement être rémunérés par les communes pour intervenir sur le temps de la pause méridienne et bénéficient à ce titre d'une deuxième rémunération. Faute de budget, les collectivités risquent de ne pas renouveler les contrats. Notre administration va-t-elle imposer un aménagement des contrats actuels de 24 heures pour englober la pause méridienne et diminuer d'autant leur temps d'accompagnement en classe ? Cela signifierait que les AESH ne toucheraient plus que leur salaire (pour la grande majorité sur la base d'un temps partiel à 62 %) et pourraient perdre une part non négligeable de leur rémunération. Nous n'accepterons pas une baisse du salaire de nos collègues déjà rémunérés sous le seuil de pauvreté.